

Autodétermination : développer une démarche et des outils en ESMS

Durée : 3 jour(s) (21,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

L'autodétermination des personnes accompagnées est un enjeu pour les équipes professionnelles du social et médico-social. En effet, la mise en application effective des droits relatifs à tout citoyen permet d'améliorer la qualité de vie des personnes, en les plaçant comme véritables actrices de leur parcours de vie. Cette formation est pensée comme un plan d'action et d'engagement des professionnels et de leur direction dans la mise en œuvre d'une posture ou d'outils favorisant l'autodétermination.

PUBLIC :

PREREQUIS :

CONTEXTE :

L'autodétermination apparaît aujourd'hui en filigrane comme un axe majeur des politiques sociales. Pour autant cette notion n'est pas nouvelle et elle fait déjà partie des approches éducatives depuis les années 1970. Elle est la garantie d'une qualité de vie pour la personne et permet la mise en application effective des droits relatifs à tout citoyen.

Les lois de 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et du 11 février 2005 assurant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, réaffirment la centralité de la personne dans son accompagnement. La personne n'est plus seulement au cœur de son accompagnement, elle y participe. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS sur l'autodétermination, la participation et la citoyenneté, parues en 2022^[1], réaffirment la nécessité d'accompagner les personnes pour les amener à apprendre à faire des choix et à en mesurer l'impact. L'autodétermination n'étant pas un processus inné, l'environnement de la personne doit être adapté (et adaptable) pour l'amener à devenir actrice de sa vie et à gagner en pouvoir d'agir. Dans un contexte de transformation en profondeur des modalités de l'intervention sociale et médico-sociale, cette approche s'impose désormais comme une nécessité dans les structures d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap visant l'emprise de la personne sur son parcours de vie.

Pourtant, force est de constater que cette notion reste mal connue et souvent non mise en application par manque d'identification des processus auxquels elle fait appel.

Or, l'autodétermination ressort bien d'un processus d'apprentissage – qu'il est possible de mettre en œuvre quelles que soient les situations sociales, familiales, le handicap, les compétences, les capacités et freins des personnes. C'est par l'adaptation des outils d'apprentissage que les professionnels peuvent permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux capacités nécessaires à leur pleine participation à la vie en société, et à l'élaboration des choix en tant que personne singulière. L'autodétermination provient d'une posture professionnelle, de l'ensemble de l'équipe de direction, éducative, médico-sociale et sanitaire afin de favoriser l'expression et la participation des personnes accompagnées, dans tous les domaines de la vie sociale.

^[1] Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, « L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (volet 1) – Autodétermination, participation et citoyenneté », HAS, 5 juillet 2022.

PROGRAMME :

Jour 1 : Approches théoriques de l'autodétermination et cadre législatif.

Le cadre législatif

- Évolution des politiques sociales : comment nous sommes passés de l'usager « objet de soins » au citoyen « sujet de droit ».
- « La participation de l'usager » dans les textes législatifs
- Les concepts
- Les différentes théories de l'autodétermination
- L'autodétermination selon le modèle de Wehmeyer
- Les quatre caractéristiques de l'autodétermination

Expérimentation et retour d'expériences

- Etude d'une expérience réussie d'incrémentation de l'autodétermination dans un foyer pour adultes déficients intellectuels en Suisse.

Objectifs pédagogiques du J1 :



- *Comprendre les différentes dimensions de la participation et ses enjeux*
Comprendre comment les outils actuels favorisent l'autodétermination et la participation citoyenne
Analyser les pratiques quotidiennes d'accompagnement
- *Maîtriser le concept de l'autodétermination*
Savoir quelles sont les capacités à mobiliser pour mettre en place l'apprentissage de l'autodétermination
Situer l'autodétermination dans le cadre réglementaire et législatif

Jour 2 : Appropriation des concepts par la mise en pratique d'outils élaborés et adaptés au niveau des personnes accompagnées.

Mise en place des outils :

- Présentation des outils favorisant l'autodétermination
- Mettre en place les moyens pour passer de l'individuel au collectif, de l'autodétermination à la citoyenneté

Construction d'un plan d'action :

- Identification des freins et ressources de la structure
- Mise en adéquation des besoins des personnes accompagnées et des outils développés par l'équipe professionnelle
- Rédaction d'un plan d'action et d'engagement

Objectifs pédagogiques du J2 :

- *Évaluer les besoins particuliers des personnes accompagnées*
- *S'approprier les outils qui permettent l'apprentissage de l'autodétermination*
- *Adapter les outils existants aux personnes accompagnées par les professionnels*
- *Mise en œuvre de projets à partir de situations existantes dans la structure*

Jour 3 : Evaluation de l'outil et retour d'expérience

Cette étape de la formation doit avoir lieu après une mise en œuvre des outils et de la posture professionnelle (+ 6 mois)

- Retour d'expérience : être attentif aux éléments favorisant l'autodétermination dans la posture professionnelle
- Evaluation de l'outil mis en œuvre : limites, pistes d'amélioration et éléments de qualité à conserver

Objectifs pédagogiques du J3 :

- *Évaluer le plan d'action et d'engagement produit lors du J2*
- *Construire une posture professionnelle commune dans le cadre de l'autodétermination*
- *Améliorer les procédures et outils favorisant l'autodétermination*

Objectifs mesurables et évaluables :

- *Appropriation d'une démarche et d'une posture favorisant l'autodétermination*
- *Identification des axes d'amélioration, des freins et ressources de la structure*
- *Appropriation des outils favorisant l'autodétermination*
- *Construction d'un plan d'action et d'engagement incluant l'autodétermination dans les étapes de l'accompagnement*

MODALITÉS PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Outils favorisant l'autodétermination
- Réflexion en équipe
- Réveil pédagogique en début de Jour 2 et 3

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Quizz de connaissance en début de formation
- Elaboration d'un plan d'action et d'engagement collectif
- Retour réflexif sur la mise en œuvre d'outils

MODALITES D'INSCRIPTION :**FORMATION REALISEE UNIQUEMENT EN INTRA (SUR SITE)**

Contactez-nous par mail (accueil@creai-grand-est.fr) pour réaliser cette formation en intra (ou par téléphone au 03.26.68.35.71)

Tarifs 2024 en formation intra (pour un groupe de 15 personnes maximum) :

- Contribuants au CREAI : 3480 €
- Non-contribuants : 4350 €

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51